

## Observation et statistiques



Logement  
Construction

### La construction neuve de logements à fin septembre 2023 Conjoncture trimestrielle en date réelle estimée

*Au cours des douze derniers mois, près de 4 000 logements ont été autorisés à la construction en Corse, soit 16,7 % de moins sur le cumul des autorisations sur un an. La baisse constatée au trimestre précédent se poursuit, mais de façon moins marquée qu'au niveau national (-28,3 %). Le recul régional est essentiellement dû à la contraction des autorisations de logements en Haute-Corse (-44,9%). La Corse-du-Sud, à l'inverse, continue de rattraper son retard et progresse de +47%, dépassant le nombre d'autorisations en Haute-Corse. Tous les types de logements, individuels ou collectifs, affichent une évolution négative. Les logements collectifs et en résidences, toutefois, enregistrent un retrait des autorisations plus modéré (-5,8%), grâce à leur résultat positif en Corse-du-Sud où ce type de logement constitue, ce trimestre, 65,9% des autorisations de logements (contre 55 % en Haute-Corse). L'individuel groupé est le plus affecté, il chute de 41,7%.*

*Dans le même temps, 2 600 logements ont été mis en chantier, soit 400 de moins que fin septembre 2022. Similaire à celle enregistrée au niveau national, cette baisse de - 15,3% des logements commencés, cumulés sur 12 mois, est le fait du recul des mises en chantier en Corse-du-Sud (-40,6%). Le repli est beaucoup moins fort (-6,7%) en Haute-Corse, le département représentant plus 60% des logements commencés dans la région. Les logements individuels et groupés sont les plus impactés par le déficit de logements commencés sur un an (- 19%).*

### Les logements autorisés

#### Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin sept. 2023	fin juin 2023	fin mars
Corse-du-Sud	2 200	47%	28,5%	49%
Haute-Corse	1 800	-44,9%	-42%	0,1%
Corse	4 000	-16,7%	-21,1%	16,3%
France métro.	371 300	-28,3%	-20,3%	-11,1%

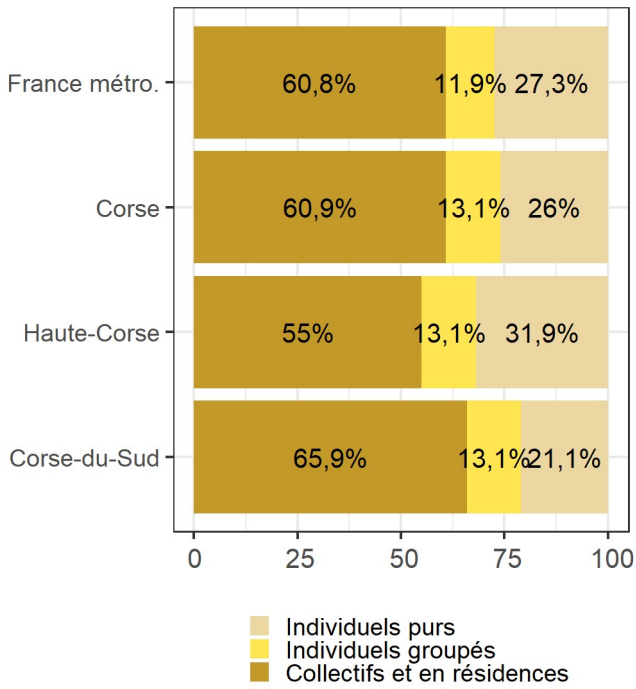
*Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.*

#### Nombre estimé de logements autorisés, cumulé sur 12 mois, par type et évolution,

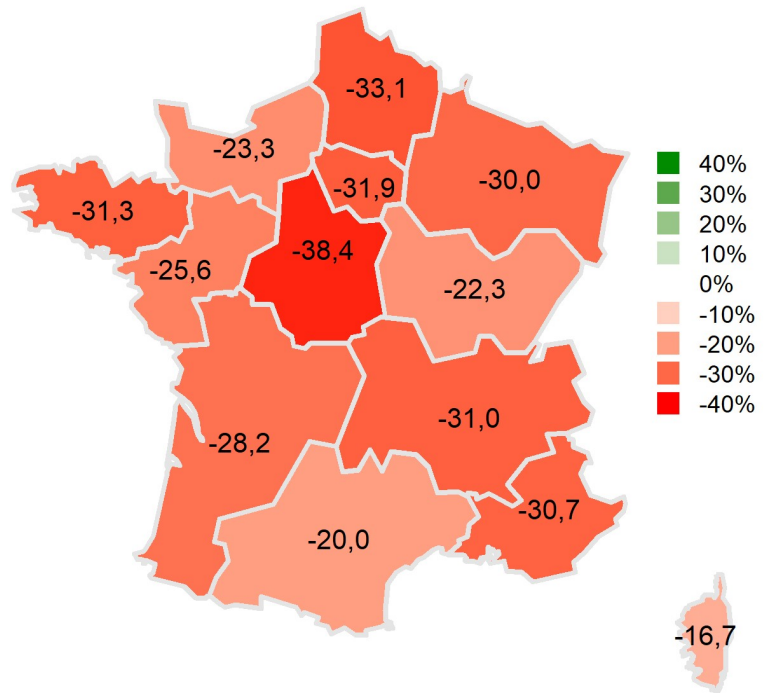
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 000	-16,7%	-28,3%
Individuels purs	1 050	-21%	-31,8%
Individuels groupés	500	-41,7%	-27,6%
Collectifs et en résidences	2 450	-5,8%	-26,8%



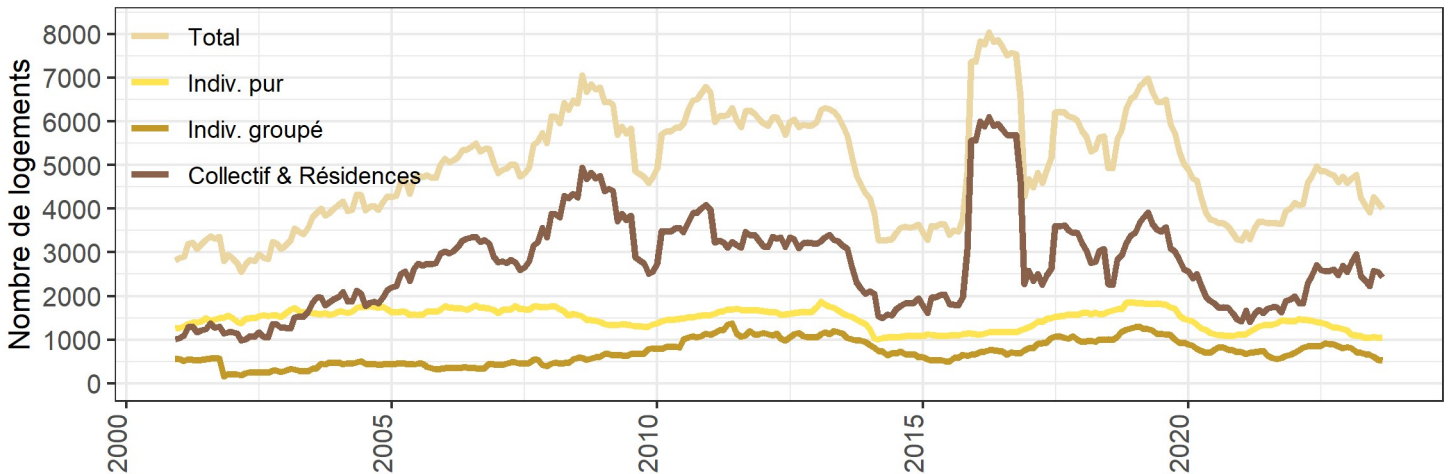
## Cumul des logements autorisés sur les 12 derniers mois par type



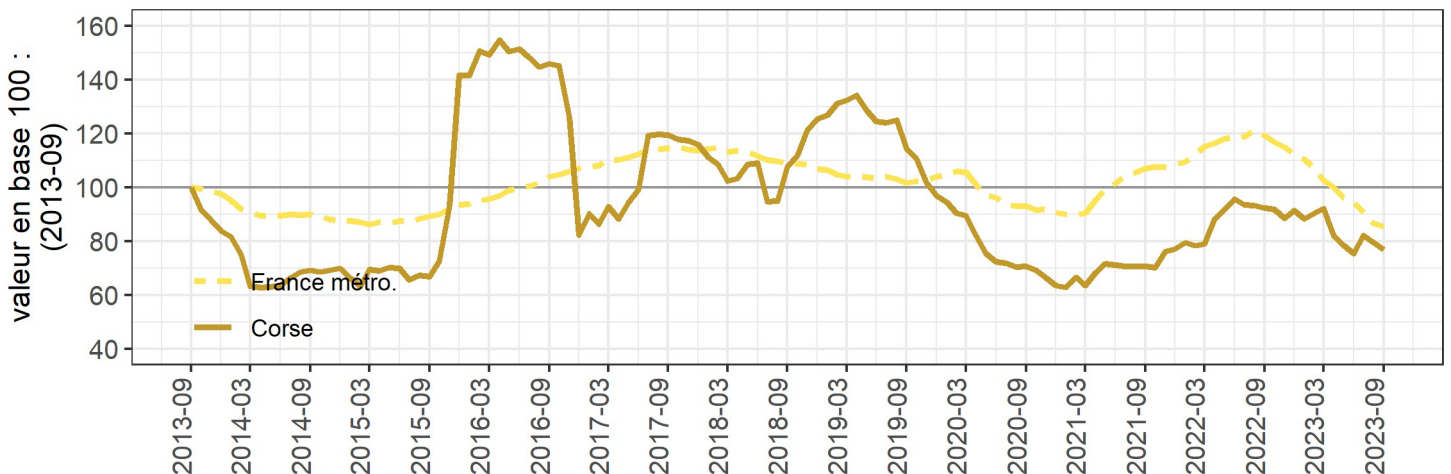
## Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



## Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

# Les logements commencés

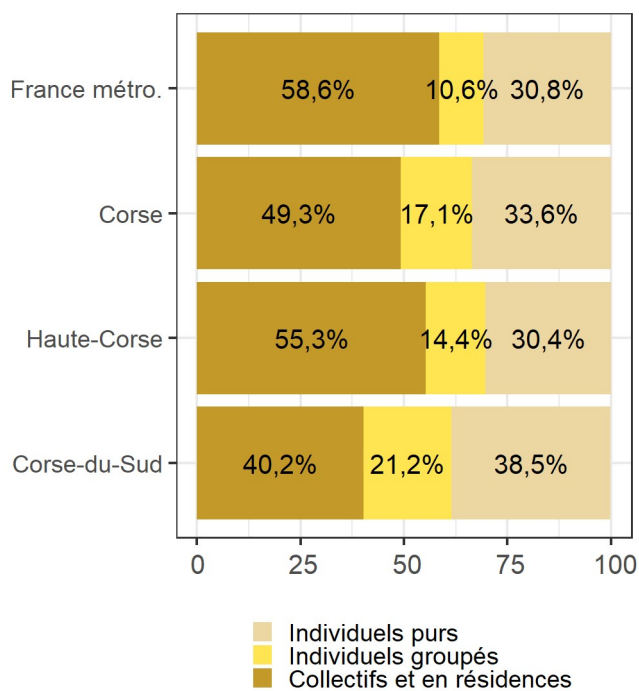
## Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin sept. 2023	fin juin 2023	fin mars 2023
Corse-du-Sud	1 000	-22,3%	-40,6%	-46,6%
Haute-Corse	1 600	-10,3%	-6,7%	-13,9%
Corse	2 600	-15,4%	-21,9%	-29,3%
France métro.	315 800	-16,6%	-14,1%	-11,1%

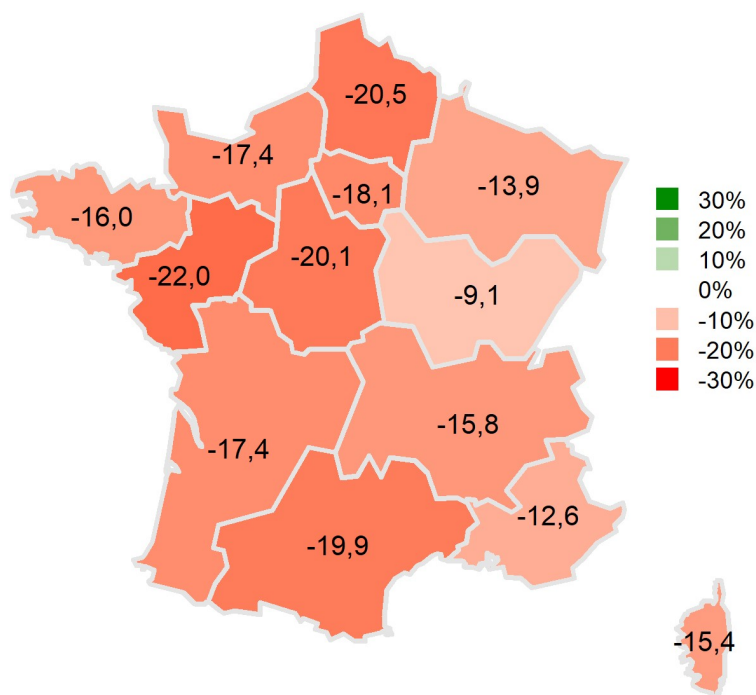
## Nombre estimé de logements commencés, cumulé sur 12 mois, par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France
Total	2 600	-15,4%	-16,6%
Individuels purs	900	-19,4%	-24,8%
Individuels groupés	400	-19%	-11,9%
Collectifs et en résidences	1 300	-11,1%	-12,4%

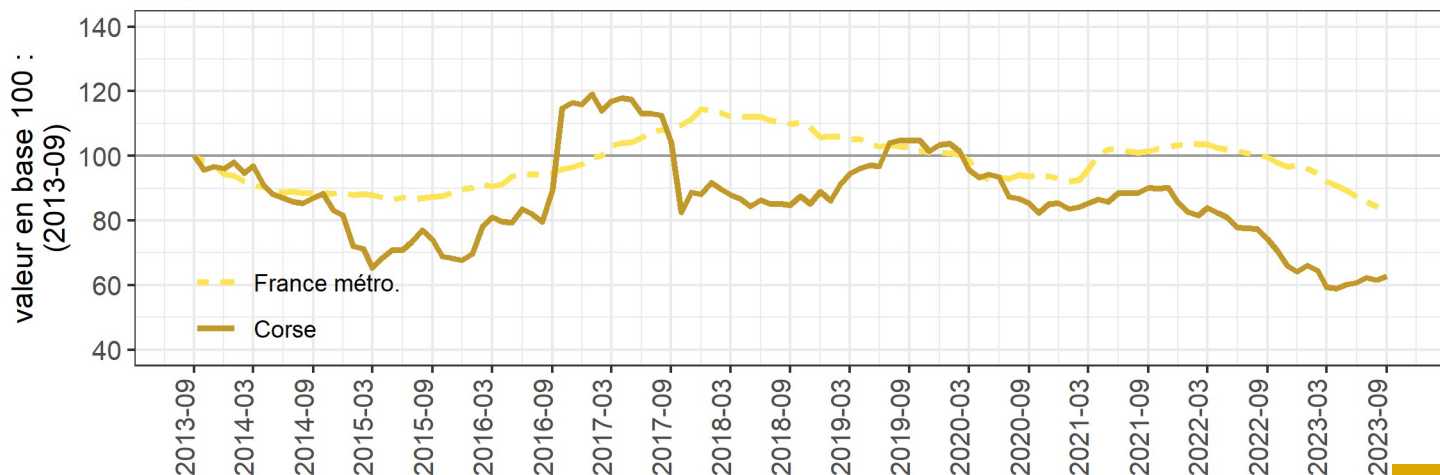
## Cumul des logements commencés sur les 12 derniers mois par type



## Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine

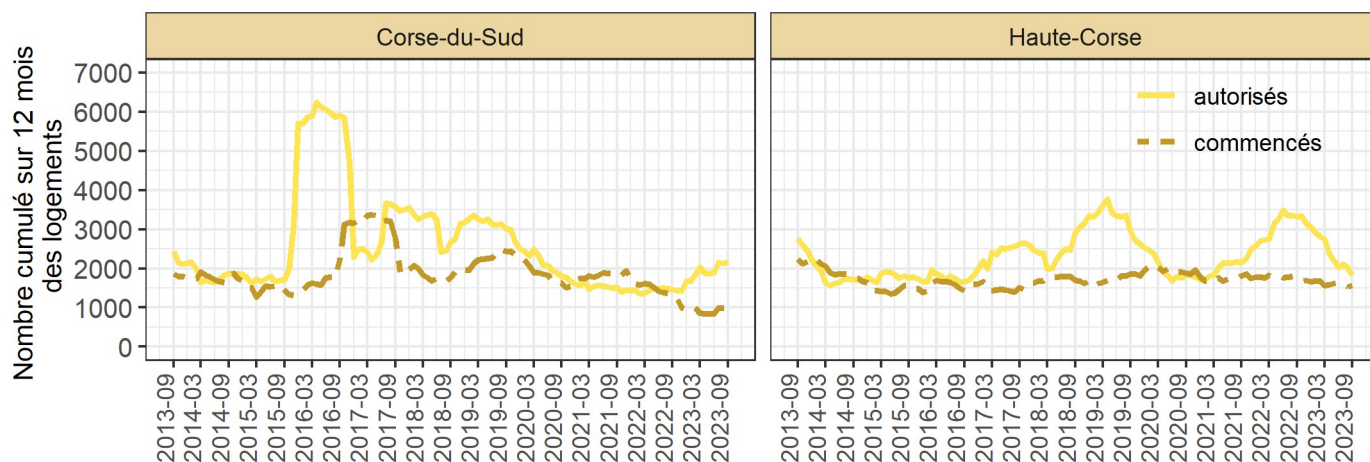


## Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine





## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



### Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

### Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

### Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

**Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.**

Date de publication : novembre 2023

Directeur de publication : Jean-François BOYER (Directeur Régional)  
Rédaction : Observatoire du logement, mise en pages : G.Winterstein  
Une production du service connaissance information logement (SCIL),  
Division Observatoires, Etudes et Statistiques (DOES)  
réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

